

Il existe des succursales des Archives à Londres et à Paris. Les Archives gèrent également la Maison Laurier, musée historique à Ottawa.

La Bibliothèque nationale du Canada

17.5.2

La Bibliothèque nationale a été créée officiellement en 1953 par une loi du Parlement; elle a absorbé le Centre bibliographique canadien qui s'occupait depuis 1950 de travaux préliminaires et de planification. Elle est régie par la Loi de 1969 sur la Bibliothèque nationale, dont la modification de 1977 laquelle a élargi les pouvoirs du directeur général de la Bibliothèque et créé un Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale composé de 18 membres. Le directeur général de la Bibliothèque est chargé de rendre la Bibliothèque accessible au gouvernement et à la population, et de coordonner les services de bibliothèque du gouvernement fédéral. Il administre aussi le Règlement du dépôt légal aux termes duquel deux exemplaires des publications canadiennes doivent être déposés à la Bibliothèque.

L'un des rôles essentiels de la Bibliothèque nationale consiste à soutenir les Études canadiennes. A cette fin, ses collections et services de référence sont mis gratuitement à la disposition des chercheurs qui viennent travailler sur place, de même qu'aux usagers lointains par le truchement de la poste, du téléphone ou du télex. En outre, la Bibliothèque facilite l'emploi des ressources que possède les autres bibliothèques de la nation, en coordonnant un système national de prêts entre bibliothèques, avec liaisons internationales, et en publiant des catalogues collectifs périodiques que les bibliothèques canadiennes ont en main, ainsi que des répertoires de collections de recherche. L'enrichissement continu d'une vaste collection de livres, périodiques et documents gouvernementaux étrangers dans le domaine des humanités et des sciences sociales permet à la Bibliothèque nationale d'offrir aux autres bibliothèques un service de prêts qui aide les travaux de recherche dans toutes les régions du pays.

La collection de la Bibliothèque nationale comprend plus de 800,000 volumes de monographies, auxquels s'ajoutent environ 800,000 ouvrages microcopiés, plus de 9 000 mètres de périodiques et la plus grande collection au Canada de journaux canadiens. La Bibliothèque possède aussi un fonds de publications officielles canadiennes, étrangères et internationales, et une importante collection de partitions, d'enregistrements et de manuscrits de pièces musicales.

La Bibliothèque nationale aide les autres bibliothèques à organiser leurs collections, en leur fournissant des données bibliographiques courantes et rétrospectives sous diverses formes. Les données sur les publications canadiennes sont établies par la Bibliothèque elle-même, tandis que les données sur les publications étrangères proviennent de l'échange international de documents ordinolingués.

Les données bibliographiques canadiennes sont publiées dans une bibliographie nationale, *Canadiana*, qui paraît sous forme de bandes magnétiques, de microfiches et d'imprimés; cette bibliographie fait également état des publications commerciales, des publications officielles de l'État fédéral et des 10 provinces, des thèses, des films et des enregistrements sur disques produits au Canada, des travaux réalisés par des Canadiens et des écrits sur le Canada publiés à l'étranger. Plus de 31,000 titres y ont été inscrits en 1979. Des bibliographies rétrospectives sont en voie de réalisation; la publication des premières listes était prévue pour le milieu de l'année 1980. Par ailleurs, la Bibliothèque nationale collabore à l'exécution d'un projet de l'Institut canadien de microreproduction historique, qui envisage de microfilmer les écrits canadiens parus avant 1900.

La Bibliothèque nationale tient à jour le Catalogue collectif canadien, qui constitue un moyen de repérage des principales ressources des bibliothèques canadiennes. Ce catalogue énumère quelque 4 millions de volumes répartis dans près de 350 bibliothèques étatiques, universitaires et spéciales disséminées dans l'ensemble des provinces. Les nouvelles acquisitions y sont signalées régulièrement; en 1979-80, leur nombre s'est élevé à 850,000. Depuis avril 1980, les acquisitions nouvelles sont directement inscrites au Catalogue désormais automatisées; grâce à cette automatisation, il n'est plus nécessaire de remplir des fiches et l'on peut localiser un ouvrage à l'aide du titre et des noms de plusieurs auteurs au lieu du nom d'un seul auteur, comme auparavant. La Direction des